



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°48/2012

L'an deux mille douze,

le quatorze ^{décembre} ~~novembre~~ à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	14
Pour	14
Contre	0
Non participation au vote	0

Etaient présents :

Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.

Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Christian BRUYEN, Jean-Louis DEVAUX, Claude PAUL, Pascal DESAUTELS, Régis FERMIER, Laurent MADELINE, Thierry MOUTON, Roland BOULARD.

Et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN.

**OBJET : AUTORISATION TEMPORAIRE ET GENERALE DE POURSUITE
AU PAYEUR DEPARTEMENTAL – ANNEE 2013**

Vu le rapport du président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits locaux introduisant la possibilité pour l'ordonnateur de délivrer au comptable public une autorisation générale de poursuites par voie de commandement,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les moyens permettant la meilleure efficacité du recouvrement,

Considérant que cette autorisation est de nature à rendre les poursuites plus rapides et donc plus efficaces,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur Yvan BERTIN, Payeur départemental, de façon temporaire et générale, à poursuivre par voie de mise en demeure au cours de l'année 2013
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette autorisation temporaire et générale de poursuite au Payeur départemental

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

**ACTE REÇU LE
18 DEC. 2012
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.**

Charles de COURSON